

Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité bactériologique et de bonne qualité physico-chimique depuis l'avis de l'ANSES du 30/09/2022 sur la pertinence de l'ESA-métolachlore.

Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de **lavage à plein**



Installer des équipements **économiques en eau**



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines

Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale du Gers de l'ARS.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 23
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Toutes les concentrations en nitrates sont inférieures à la limite de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 10,7 mg/L
Concentration maximale : 26,5 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

La limite de 0,1 µg/L a été dépassée 4 fois pour l'ESA-métolachlore. Suite à l'avis de l'ANSES du 30/09/2022, la limite à respecter pour cette molécule est 0,9 µg/L. L'eau est donc conforme pour ce paramètre depuis cette date.

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,17 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : <20 µg/L
Concentration maximale : 30 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau douce.

Concentration moyenne : 13,1 °f
Concentration maximale : 14,4 °f